



Guide des Modalités d'Accès aux déchèteries du Syndicat Centre Hérault A destination des ASSOCIATIONS -

Vous êtes une association du territoire du Centre Hérault, ou vous allez réaliser un évènement sur ce territoire et vous avez besoin d'accéder aux services de déchèteries. Ce guide pratique vous indique les démarches à effectuer.

Depuis le 2 novembre 2022, l'accès aux déchèteries des particuliers du territoire du Syndicat Centre Hérault est encadrée par l'utilisation d'un badge (associé à un foyer, une association...). Ce badge est à présenter à chaque passage en déchèterie. Les professionnels du territoire ont la possibilité d'accéder à ce service, de manière payante (forfait du 32 € par passage) ou de se diriger vers les déchèteries professionnelles.

Voici quelques éléments de réponse aux questions que vous pourriez vous poser :

✓ Pour obtenir un badge, où faire ma demande ?

La demande s'effectue en 2 étapes :

1ère étape : création de compte sur le site internet du Syndicat Centre Hérault, rubrique [vos déchets en pratique / déchèteries](#)

puis [particuliers demande de badge d'accès ou professionnels demande de badge d'accès](#).

Vous pouvez sélectionner l'un ou l'autre (vous indiquerez que vous êtes une association par la suite).

2ème étape : remplir le formulaire. Vous serez redirigé vers la plateforme *Ecorec*.

Dans le formulaire, dans type de détenteur, indiquez alors [association](#).

Laissez-vous ensuite guider.

Les associations obtiennent un badge sous forme de carte (pas de badge dématérialisé sur l'application du téléphone).

✓ Quels documents dois-je prévoir ?

- Copie du certificat des statuts,

- Copie Recto/Verso de la pièce d'identité du/de la président(e) de l'association – ou d' un des membres du bureau, mentionné aux statuts,

- Copie de la carte grise du véhicule de l'association*,

* le badge affilié à l'association permettra l'accès en déchèterie avec n'importe quel véhicule. Pensez aux portiques d'entrée en déchèterie qui limitent l'accès aux véhicules **de moins de 2m** de haut.

✓ L'accès aux services de déchèteries sera-t-il gratuit ou payant pour mon association ?

Les associations à but non lucratif (loi 1901) peuvent faire une demande de gratuité du service par voie postale ou mail, à l'attention du président du SCH, *M. Olivier BERNARDI*.
[SYNDICAT CENTRE HERAULT - Route de Canet, BP 29 - 34800 ASPIRAN /
collecte@syndicat-centre-herault.org](mailto:collecte@syndicat-centre-herault.org)

Les associations à but lucratif seront assimilées à des professionnels et donc aiguillées vers les déchèteries pour les professionnels du territoire.

✓ Quels sont les délais de ces procédures ?

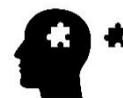
Les délais de traitement pour l'ouverture d'un compte sont de 48h sur les jours ouvrés.

Dès lors que le compte a été validé par nos services, vous pourrez accéder aux déchèteries en donnant le nom de l'association.

Les délais de réception de la carte sont variables et dépendent de l'affluence des demandes et des stocks disponibles.

Associations hors territoire ?

> Merci de contacter le service « Déchèterie » du Syndicat Centre Hérault afin d'en savoir plus.



EN DECHETERIE :

- Le tri des déchets est obligatoire / Consultez la liste des déchets refusés en déchèteries au préalable.
- L'accès est limité aux véhicules de **-2m de haut**.
- Les agents n'ont pas vocation à aider au déchargement.
- Ayez recours au local ressourcerie / recyclerie pour les objets peu ou pas utilisés.
- Identifiez dès que possible les Déchets Diffus Spéciaux (solvants, peintures, bombe aérosols, ...) afin d'éviter les interactions à risques.
- Evolution des filières de collecte en cours sur 2023, consultez le site du SCH pour plus d'infos.
- Nous vous remercions pour le respect de ces consignes et des agents.